

LE P'TIT LANLOUPAIS





EDITORIAL

Après un début d'année quelque peu perturbé une fois de plus par les remous de la crise sanitaire, nous abordons ce printemps avec espérance... mais aussi et encore avec prudence.

L'assouplissement des mesures encadrant notre quotidien laisse entrevoir une amélioration de nos conditions d'activités tant professionnelles, associatives que personnelles.

Comme vous, nous avons envie que la vie reprenne un cours normal. Nous sommes plus que jamais désireux de voir revenir dans notre agenda, des évènements suspendus depuis presque deux ans.

Restons donc pour l'heure dans une dynamique de sécurité pour qu'enfin nous ayons tous la possibilité de participer à ces rendez-vous festifs, de tradition à Lanloup.

Nous sommes nombreuses et nombreux à partager la même envie de faire vivre notre commune, à travailler ensemble pour la rendre plus agréable et plus vivante. Nos journées écocitoyennes en sont la preuve et nous espérons que vous serez nombreux à vous investir pour notre 9 ème édition déjà, le 21 mai prochain.

Grâce à cette qualité de vie, Lanloup continue d'attirer de nouveaux ménages désireux de s'y installer. Le recensement réalisé cet hiver montre une belle progression de notre population.

Le village vit et son dynamisme est dû aussi bien à vous, anciens que nouveaux habitants.

Plusieurs projets verront le jour cette année et pour certains, nous le souhaitons, très prochainement.

La réflexion sur l'aménagement du bourg est maintenant terminée et les chantiers hiérarchisés. Une lueur d'espoir s'offre à nous pour la reprise du Kerganer.

Gageons que tous ces projets prennent vie dans l'intérêt de tous et puissent nous unir autour de la passion indéfectible que nous entretenons pour notre village.

Des échéances électorales arrivent à nouveau dans quelques semaines : élections présidentielles puis législatives. Donnons notre avis : votons !

J'espère que la lecture de ce nouveau bulletin marquera ce printemps de positivité et d'espoir vers une année nouvelle faite de liberté recouvrée.

Continuez à prendre soin de vous et de vos proches et à faire preuve de prudence!

PENNADSTUR

Goude penn-kentañ ur bloavezh un tamm bennak fourgaset, ur wech adarre, gant trovor an enkadenn yec'hedel, ez eomp etrezek an nevezamzer-se gant ar spi... met ivez, hag adarre, en ur ziwall.

Gwevnaat an diarbennoù a vez o sterniañ hor buhez bemdez e lez da zamwelout gwelladenn hon obererezhioù micherel, kevredigezhel, kement ha personnel.

Eveldoc'h, hon eus c'hoant e adtapfe ar vuhez ur red reizh. C'hoant hon eus, ken ha biskoazh, da welet dont en-dro, en hon deiziataer, darvoudoù bet paouezet abaoe tost daou vloaz.

Chomomp 'ta bremañ gant un nerzh surentez evit ma c'hallfemp-holl, a-benn ar fin, kemer perzh en emgavioù festus-se, giz kozh e Sant-Loup.

Niverus omp da rannañ ar memes c'hoant da plantañ buhez en hor c'humun, da labourat assembles evit lakaat anezhi plijusoc'h, bevoc'h ha sederoc'h. Ar brouenn eo hon devezhioù ekokeodedel. 'Michañs e vioc'h niverus da gemer perzh d'hor 9vet dalc'h, d'an 21 a viz Mae.

A-drugarez d'ar galite buhez-se, e dalc'h Sant-Loup da dedennañ tiegezhioù nevez, c'hoant gante da staliañ enni. Diskouez a ra an niveradeg, bet kaset da benn e-pad ar goañv-mañ, ur gresk kaer eus hor poblañs. Bevañ a ra ar geriadenn hag he startijenn a zo ivez adrugarez deoc'h, annezidi kozh ha nevez.

Dont a ray war wel meur a raktres er bloaz-mañ hag, evit darn, emichañs, prestik-tre.

Echu eo bremañ preder kempenn ar bourk ha renkadet ar chanterioù. En em ginnig a ra deomp ur skleurenn spi evit adlañsañ ar Gerganer.

Klaoustre e kemero buhez pep raktres-se evit mad an holl hag int hag unaniñ ac'hanomp en-dro d'an ivoull hep defot hag a zalc'homp evit hor c'heriadenn.

Emgavioù votiñ a vo a-benn un nebeut sizhunioù : dilennadegoù prezidentel ha kannadel da heul. Roomp hon ali : votomp!

Emichañs e verko lennadenn ar gazetenn nevez-mañ un nevezamzer gant pozitivelezh ha spi ur bloavezh nevez bet adkavet e frankiz.

Dalc'hit da soursial ouzoc'h hag ouzh ho kerent nes ha da ziwall bepred! A l'heure où ces lignes s'impriment, l'Europe et par ricochet, le monde, sont précipités depuis cinq semaines dans un conflit majeur.

La situation de l'Ukraine bouleverse.

Les besoins de ceux qui sont bombardés ou forcés de se déplacer sont immenses.

De tout pays, heureusement, les élans de solidarité se multiplient envers le peuple ukrainien, dons alimentaires, de vêtements, de matériel de puériculture, de matériel médical... Toutes ces actions témoignent de l'émoi suscité par cette guerre.

Se pose aujourd'hui la question de l'accueil de ces réfugiés. Plusieurs familles sont arrivées dans les Côtes d'Armor, à Plouha notamment et hébergées chez l'habitant. Des Lanloupais ont fait part de leur intention de se porter volontaires et nous les en remercions chaleureusement.

Si vous souhaitez, vous aussi, proposer un hébergement, veuillez contacter la mairie.

INFORMATIONS MUNICIPALES



Téléphone 02 96 22 33 45

ouverture : lundi et jeudi de 9 h à 12 h

mardi et vendredi de 13 h 30 à 16 h 30

Courriel: mairie.lanloup@orange.fr - site internet: www.lanloup.bzh.

Compte-rendus des conseils municipaux

Ceux-ci sont consultables sur le site internet de la commune (rubrique vie municipale - conseil municipal) ainsi que sur le panneau d'affichage à l'extérieur de la Mairie.

Collecte des déchets pour l'année 2022, hors période estivale du 4 juillet au 26 août

La collecte des déchets ménagers et la collecte sélective ont lieu toutes les deux semaines, le mercredi, en semaines impaires.

soit les: 13 et 27 avril, 11 et 25 mai, 8 et 22 juin.

Pour tout renseignement, tél. 02 96 13 59 59

dechets@guingamp-paimpol.bzh

Déchetterie de Paimpol - Lieu-dit La Lande Blanche - tél. 02 96 20 91 39

Ouverte toute l'année du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 00

de 14 h 00 à 18 h 00

Les ordures ménagères et les emballages sont collectés le mercredi, une semaine sur deux à l'aide des bacs individuels remis à chaque foyer. Si vous n'en avez pas, veuillez vous rapprocher de la mairie.

La collecte se faisant parfois tôt le matin, mieux vaut prévoir de sortir le bac la veille au soir.

Les bacs doivent ensuite être rentrés dès que possible après le passage des éboueurs. Mais nous comprenons parfaitement que cela n'est pas toujours évident.

Bac avec couvercle jaune:

sachets, bouteilles, barquettes, flacons, bidons, films, pots et boîtes en plastique, briques alimentaires, emballages en métal, etc...

Attention! Ne pas mettre ces emballages dans un sac mais en vrac, non emboîtés et non lavés.

En cas de doute, jeter dans le bac d'ordures ménagères.

La collecte du verre se fait à partir du conteneur installé dans le bourg, sur le parking.

En tant que premier maillon de la chaîne du recyclage, le tri à domicile joue un rôle primordial dans la limitation des déchets à traiter.

Trier, c'est transformer des déchets en nouvelles matières premières, donc éviter un gaspillage inutile. Mieux on trie, moins on gaspille, plus on recycle!

Pour les autres déchets

La déchèterie est le lieu spécialement dédié où les particuliers peuvent apporter les déchets dits dangereux, huile de vidange, batteries, peinture, solvants... ou encombrants, cartons, ferrailles, gravats, bois, déchets verts... qui ne peuvent être collectés par le service traditionnel de collecte des ordures ménagères.

Quel que soit leur mode de collecte, tous ces déchets sont ensuite acheminés vers des équipements spécialisés pour y être traités ou revalorisés.

Pour les objets qui vous sont devenus inutiles mais qui sont toujours en bon état pensez aux dons, ils peuvent faire le bonheur d'autres personnes.

Nous vous remercions de participer à la protection de notre environnement.

Déposer sauvagement des déchets est sanctionnable.



Des erreurs de tri aux conséquences graves

Depuis le début d'année, le centre de tri de Valorys à Pluzunet réceptionne des quantités anormales de déchets liés à la crise COVID. En effet, trop régulièrement les opératrices et opérateurs voient passer des masques jetables et des autotests sur les lignes de tri.

Le danger est présent et les risques sont importants.

Un mauvais geste de tri peut avoir de graves conséquences.

Si de nouvelles consignes de tri ont émergé en deux années, les erreurs sont encore trop nombreuses..

Aussi, nous souhaitons rappeler les consignes simples :

Les AUTOTESTS et les MASQUES se déposent UNIQUEMENT dans la POUBELLE D'ORDURES MENAGERES.

L'implication des habitants est essentielle afin de limiter les risques pour la santé des agents.

Frelons asiatiques

Le conseil communautaire de Guingamp Paimpol Agglomération n'a pas souhaité reconduire le dispositif de fonds de concours "frelons asiatiques" à destination des communes.

Ces dernières ont le libre choix de prendre ou non en charge une partie ou l'intégralité du coût de la destruction des nids.

Le Conseil municipal en date du 24 février 2022 a décidé la prise en charge intégrale de la destruction des nids sur la commune.

Si vous constatez la présence d'un nid de frelons asiatiques, nous vous demandons de prévenir la mairie.

Mission d'archivage à la mairie

A la demande de la commune, Gwennan RAULO, archiviste itinérante du Centre de gestion des Côtes d'Armor a procédé au classement du fonds des archives communales de Lanloup.

Ce classement des archives modernes antérieures à 1983 et des archives contemporaines de 1983 à nos jours a nécessité 79 heures de travail soit 10 jours.

L'objectif de cette intervention est de faciliter les recherches et l'archivage au sein de la mairie mais aussi de permettre aux habitants de connaître le patrimoine archivistique de la commune.

Malgré un dépôt d'archives communales de Lanloup aux Archives départementales réalisé en 1983, des archives datant de 1792 à 1946, de nombreuses archives modernes d'un intérêt historique étaient encore conservées en mairie. .../...



.../...

Les registres d'état civil conservés en mairie remontent à 1800, les registres des délibérations du conseil municipal à 1863 et les budgets et comptes de la commune sont conservés depuis 1911. Nous retrouvons également des archives relatives aux bâtiments communaux notamment la construction de l'école publique à partir de 1954.

Notons également que Lanloup possède le plus ancien registre paroissial du département des Côtes d'Armor, datant de 1467, consultable en ligne sur le site des archives départementales des Côtes d'Armor. Certaines archives sont conservées à vie, d'autres sont éliminées car n'ayant plus d'utilité administrative, ni d'intérêt historique.

Cette mission a permis le classement de 12,20 mètres linéaires et l'élimination de 9,85 mètres linéaires d'archives.

Un répertoire des archives est désormais disponible pour la recherche, reprenant l'analyse de chaque dossier ainsi que la cote (le numéro) correspondante pour sa localisation dans la mairie.

Elections



Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril

Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin

Bureau : salle polyvalente ouvert de 8 h 00 à 19 h 00 pour les Présidentielles, l'heure de fermeture des bureaux de vote pour les Législatives n'est pas encore fixé.

Changement de lieu du bureau de vote

Lors des doubles élections régionales et départementales organisées en 2021 dans des conditions sanitaires bien particulières qui nous ont tous fortement marqués, la commune a dû délocaliser le bureau de vote en l'implantant exceptionnellement à la salle polyvalente

L'intérêt pour ce lieu beaucoup plus vaste et plus accessible pour tous les électeurs fut fortement remarqué et apprécié.

C'est pourquoi, la municipalité a proposé au préfet des Côtes d'Armor de déplacer à nouveau ce bureau de vote de la Mairie vers la salle polyvalente.



L'élection présidentielle vise à élire le Chef de l'Etat pour une durée de cinq ans au suffrage universel direct dans un scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Le Président de la République veille au respect de la Constitution, assure le fonctionnement régulier des institutions et la continuité de l'état.

Il nomme le Premier ministre, promulgue les lois, signe les ordonnances, préside le Conseil des ministres, peut soumettre un projet à referendum et peut dissoudre l'Assemblée nationale.

Assemblée Nationale : Les élections législatives ont lieu tous les cinq ans.

Elles visent à désigner au suffrage universel direct, les 577 députés de l'Assemblée nationale.

Cette dernière discute et vote les projets ainsi que les propositions de lois.

Chaque député est élu au sein d'une circonscription.

La commune de Lanloup fait partie de la 5ème circonscription.





Le 29 avril 1945, près d'un siècle après les hommes, c'est enfin au tour des femmes de se rendre aux urnes pour le premier tour des élections

municipales. Quelques mois plus tard, elles prennent part au référendum et aux élections de l'Assemblée constituante mis en place par le général de Gaulle.

À l'issue du scrutin, 33 femmes sont élues et siègent à cette Assemblée constituante.

2022 est une année de refonte des listes électorales.

De ce fait, chaque administré inscrit sur la commune a reçu une nouvelle carte électorale.

Cette carte comporte pour la première fois un QR code.

Ce QR code renvoie au site unique www.elections.interieur.gouv.fr permettant d'accéder à l'ensemble des démarches liées aux élections.

Vous pourrez ainsi en quelques clics :



- vérifier votre situation électorale ;
- trouver votre bureau de vote;
- vous inscrire en ligne, jusqu'au 06 mai 2022, pour les élections législatives ;
- effectuer une demande de procuration en cas d'absence le jour du scrutin.
- vérifier les procurations données ou reçues.

Si d'aventure votre carte ne vous est pas parvenue pas, n'hésitez pas à venir en mairie mais cela ne saurait vous empêcher d'aller voter. Cette carte ne fait que vous indiquer votre numéro d'ordre et donc aider les assesseurs à vous retrouver sur la liste électorale.

Ce QR code est le même pour toutes les cartes et pour tous les électeurs. Il n'y a aucune collecte de données personnelles. Il ne sert qu'à orienter l'usager vers le portail internet dédié aux élections du ministère de l'Intérieur.

Inscription sur les listes

La démarche est simple, il suffit de vous présenter en Mairie, muni d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'une pièce d'identité en cours de validité.

L'inscription peut aussi se faire sur le site https://www.inscriptionelectorale.service-public.fr/

Pour les élections législatives les dates limites sont le 4 mai en ligne et le 6 mai en version papier.

NB: hors période électorale, les inscriptions se font tout au long de l'année.

Les outils de communication à destination des Lanloupais

Ils sont le reflet des évènements passés et à venir et une synthèse de l'activité de la commune.

- Le bulletin communal : "Le P'tit Lanloupais", trimestriel distribué en toutes boîtes aux lettres. Des exemplaires sont aussi à disposition à la mairie.
- Le site Internet
- Les vitrines de la mairie
- Le tableau noir au bourg
- Le panneau d'affichage libre au carrefour du « Halte-là »

Cette communication municipale a plusieurs objectifs :

- Créer du lien entre les habitants, favoriser l'échange et le partage d'informations en communiquant sur l'actualité de la commune, les événements, les animations, participer à la valorisation du village...
- Rendre compte de l'action politique locale en informant les Lanloupais des projets et décisions municipales, des services à leur disposition, des moyens financiers et matériels de la commune et leurs affectations.

N'hésitez pas à nous donner votre avis sur les supports d'information mis en place et à nous faire part de vos besoins en communication.

A vos blocs- notes

Jeudi 31 Mars : 18 h 30 Assemblée Générale Saint Loup-Saint Roch salle polyvalente. Ouverte à

tous.

: A partir de 19 h soirée crêpes salle polyvalente organisée par le Comité des fêtes Samedi 02 Avril

Réservation au 06 12 80 82 00

Jeudi 07 Avril : A partir de 10 h stationnement au bourg du bus AXEO pour information sur le

transport à la demande

: 11 h Cérémonie et dépôt de gerbe au monument aux Morts suivi d'un vin Dimanche 08 Mai

d'honneur

Samedi 21 Mai : A partir de 9 h, 9 ème Journée écocitoyenne

Dimanche 22 Mai : 16 h Concert ténor/piano à l'église organisé par l'Association Musique en Armor

Dimanche 29 Mai : 11 h Vin d'honneur pour la fête des Mères et Pères à la salle polyvalente

Samedi 25 Juin : Soirée pique-nique et feu de la Saint Jean autour de la chapelle Sainte Colombe

organisée par le Comité des fêtes Animation musicale par les frères Bléjean

accordéon et uilleann pipe.

Chacun apporte son pique-nique – buvette à disposition

Programme sous réserve, pouvant évoluer au regard de la situation sanitaire liée au Covid-19.

Retrouvez toute l'actualité et les infos utiles sur le site internet de Lanloup

Prochaines festivités du comité des fêtes

Repas crêpes : Samedi 2 Avril 2022 à partir de 19h à la salle polyvalente

Produits locaux et bio

Réservation au 06 12 80 82 00

Pique-nique et feux de la Saint-Jean : Samedi 25 Juin 2022 en soirée

Chapelle Sainte Colombe

Chacun apporte son pique-nique (et son siège si possible)

Les frères BLEJEAN animeront cette soirée avec accordéon et uilleann pipe.

Buvette à disposition.

Nous serons heureux de partager ces moments avec vous.

Les membres du comité

Prêt de matériel communal

Chaque Lanloupais peut bénéficier de la mise à disposition du matériel communal pour une journée ou deux, à l'occasion d'un événement familial ou d'une manifestation.

La réservation doit se faire au minimum une semaine à l'avance et comporter les nom, prénom et coordonnées de l'utilisateur, ainsi que le nombre de tables, de chaises et de bancs souhaité.

La prise de contact peut se faire :

- directement en mairie

- ou par téléphone : 02 96 22 33 45

- ou par mail : mairie.lanloup@orange.fr

A noter que ce matériel reste réservé en priorité aux animations organisées par la mairie.



JOURNÉE ÉCOCITOYENNE

9ème Journée écocitoyenne à Lanloup

Samedi 21 Mai

Venez nous rejoindre pour cette nouvelle journée conviviale et participative en faveur de notre environnement et de notre village.

Petits et grands, en famille, entre voisins et amis venez nombreux participer à notre journée.

Retrouvons-nous le 21 mai pour cette journée de convivialité, d'échange et de partage toutes générations confondues.

La bonne humeur est comme toujours de rigueur. Nous comptons sur vous pour que cette édition 2022 soit à nouveau une réussite. Nous avons besoin de vous, votre aide nous est précieuse.

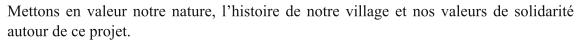
Vous avez peut-être des idées d'ateliers. Toutes vos suggestions sont les bienvenues.

N'hésitez pas à nous les communiquer

Travaux de peinture, de désherbage, d'entretien des chemins... nous souhaitons que ces activités communales, patrimoniales soient l'occasion de réunir toutes les personnes qui ont la même aspiration : la mise en valeur du village, du patrimoine et au-delà de ces chantiers, créer une cohésion

associative.

Tous les Lanloupais qui le souhaitent pourront se rencontrer et tisser des liens favorisant une meilleure cohabitation.



Notre volonté est de se retrouver tous ensemble, de créer ou recréer un lien social, et de fédérer les habitants. C'est important, après deux années marquées par la crise sanitaire. Cette journée se doit avant tout d'être un moment de partage. Le travail et les moments conviviaux permettront un brassage inter- secteur et inter-générationnel.

Chacun aura à cœur, nous l'espérons, de donner un peu de son temps et contribuer à l'embellissement du village.

En ce printemps 2022, tous ceux qui souhaitent «faire un geste» seront les bienvenus. L'enjeu est notre cadre de vie.

Que vous ayez quelques heures ou la journée, nous savons pouvoir compter sur vous. Alors, à bientôt!

Déroulement de la journée

Matinée : 9 h Accueil à la salle polyvalente autour de café, thé et viennoiseries

Présentation et répartition des chantiers

Déjeuner : 12 h 30 pique-nique au jardin Guy Ropartz Un apéritif sera offert par la commune.

Après-midi: 14 h 30 Reprise des activités

Soir : Apéritif et barbecue offert par la commune

Inscriptions via le formulaire joint au bulletin ou en mairie, à l'accueil ou par téléphone au

02 96 22 33 45 avant le 12/05/2022.

Nouveaux arrivants, bienvenue à Lanloup, bienvenue chez vous!

Vous avez récemment choisi de vous établir à Lanloup, nous nous réjouissons de vous y accueillir. Tout nouvel habitant est invité à venir en Mairie pour :

- Se présenter et indiquer son domicile pour se faire enregistrer comme nouveau Lanloupais, utile pour les services de secours, par exemple.
- S'inscrire sur les listes électorales ;
- Recevoir toutes les informations pratiques notamment la collecte et le tri des déchets.
- Connaître les différentes associations;

Ouverture de l'église

du 1er Avril au 30 septembre de 9 h à 19 h

Venez visiter ce riche patrimoine lanloupais, classé et faites-le découvrir aux amis que vous recevez.

Boite à livres

Je prends, je lis, je rends...!!! Je donne !!!

Une boite à livres est une petite bibliothèque extérieure où chacun peut déposer des livres et/ou en emprunter gratuitement. Le principe repose sur l'échange.

Si vous avez aimé la lecture d'un livre et si vous désirez en faire profiter les autres, rien de plus simple : il vous suffit de le déposer dans la vitrine réservée à cet effet.

Toute personne intéressée peut choisir un livre et l'emporter pour le lire.

Chaque livre emprunté peut être gardé ou remis dans la boîte à livres afin que d'autres lecteurs puissent en profiter à leur tour.



Notre boîte à livres, installée dans le jardin Guy Ropartz, connaît un franc succès depuis sa création.

Lanloupais ou personnes de passage, nous sommes nombreux à la faire vivre.

Romans, bandes dessinées, documentaires, livres pour enfants et pour la jeunesse...ils sont rares, peuvent remplir nos étagères à condition d'être en bon état pour un plus grand plaisir de lecture et le respect des autres lecteurs.

Les livres étant à la disposition de tous, dans un lieu ouvert, nous vous remercions de penser à nos enfants et de ne déposer que des ouvrages tout public.

Un "plus" est d'insérer, dans l'ouvrage que l'on souhaite faire découvrir, un petit mot d'appréciation de la lecture, afin que le partage prenne une réelle dimension humaine.

Nous envisageons la création d'une seconde boîte à livres à Kerguistin, à proximité du camping.

Vigipol

Si au cours de vos promenades le long du littoral, vous constatez un arrivage douteux sur les plages ou sur les rochers, conteneurs, sacs, objets, boîtes... en grande quantité ou des oiseaux mazoutés, vous devez alerter sur les pollutions marines et les signaler au 02 96 15 84 90 - 24 h/24 7 j/7 ou par mail pollution@vigipol.org

Merci de votre vigilance!

Vos droits et vos démarches

La première source d'information pour vos démarches administrative est sur internet :

service-public.fr ou par téléphone 3939

De nombreuses démarches peuvent se faire directement depuis chez vous, sur les sites de l'administration, vous évitant ainsi déplacements et files d'attente.

Défibrillateur

Le défibrillateur cardiaque est placé dans un coffret, sur le mur extérieur de la mairie.

En France, 40 000 à 50 000 décès annuels sont provoqués par un arrêt cardiaque, ce qui en fait la deuxième cause de mortalité.

Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque.

Sans l'utilisation d'un défibrillateur automatisé externe (DAE) dans les premières minutes, les chances de survie ne sont que de 9 % à 10 % alors qu'elles sont de 85 % si l'on se sert rapidement d'un défibrillateur. Toute personne, même non-médecin, est habilitée à utiliser un DAE, quel que soit son âge.



Il est donc indispensable que toute personne, témoin d'un arrêt cardiaque, initie la "chaîne de survie" formée des 4 maillons qui procurent aux victimes les meilleures chances de survie

Comment s'en servir?

Rien de plus simple : mettez le DAE en marche et suivez les instructions de l'appareil.

Passez au vélo avec l'Agglo!

Pour compléter vos trajets habituels, pour plus de liberté, pour vous simplifier la vie... AXEO location de vélo longue durée - Vélo à assistance électrique pour 30 € par mois!

Guingamp-Paimpol Agglomération propose un service de location de vélo à assistance électrique sur ses 57 communes, pour 1 mois et jusqu'à 12 mois consécutifs pour les habitants de l'Agglomération mais aussi pour les personnes qui travaillent sur ce territoire.

Trente nouveaux vélos à assistance électrique dont l'habillage est désormais rose viennent d'être réceptionnés.

Axeo vélo prend en charge l'intégralité des frais d'entretien du vélo dès que qu'il y a besoin.

Le vélo est à cardan donc ne possède pas de chaîne, ainsi pas de risque de déraillement ni de salissure.

En fonction de l'utilisation faite, l'autonomie varie entre 60 à 80 kilomètres.

Réservation : Rendez-vous sur le site www.axeo.bzh ou à l'agence Axeo – 22, rue Saint-Yves à Guingamp 02 56 74 99 94

Conditions d'inscriptions

- Avoir plus de 18 ans
- Habiter ou travailler sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération
- Dépôt de garantie de 800 € (non prélévé)

Pièces à fournir:

- Une pièce d'identité en cours de validité
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Une attestation de responsabilité civile étendue pour la location de VAE (sinon assurance proposée en agence)
- Un Relevé d'Identité Bancaire accompagné d'un mandat de prélèvement SEPA pour le dépôt de garantie.

Nouveauté : la livraison gratuite est proposée selon les conditions mentionnées ci-dessous Livraison gratuite pour trois mois d'engagement minimum du lundi au vendredi de 9 h à 16 h sur rendez-vous

Abonnement Axeo bus + location vélo pour 34 € par mois

Il est éligible au remboursement des frais de transport à hauteur minimale de 50% par l'employeur.

Nos haies sont des refuges, ne les taillons pas entre mars et août

Les haies remplissent différentes fonctions comme la protection de la ressource en eau, épuration, lutte contre le ruissellement, ..., la protection des sols, lutte contre l'érosion, enrichissement, ... et la protection de la biodiversité, corridor écologique, nidification, alimentation,

Leur préservation passe évidemment par l'absence d'arrachage mais aussi par un entretien dans de bonnes conditions.

Si tailler des haies, situées dans et le long de parcelles agricoles est interdit, entre le 1er avril et le 31 juillet, la plupart des oiseaux de jardin nichent de mars à août. Arbres et haies offrent une protection à certaines espèces venant y faire leur nid. Il est donc nécessaire d'effectuer les travaux de taille en dehors de la période de nidification.

Les branches autant que les pieds de haies abritent des oiseaux nicheurs, ainsi que de nombreux insectes et une flore variée. Les travaux bruyants, comme le broyage, qui amènent l'oiseau à abandonner la couvaison, sont également à éviter à proximité des haies dans cette période. Une taille ponctuelle, nécessaire pour certains arbustes, pourra se faire au sécateur.

Un programme complet pour prendre soin du vivant dans son jardin.

Vous jardinez et vous souhaitez adopter des pratiques plus respectueuses du vivant?

Une nouvelle formation en ligne inédite est faite pour vous!

Au printemps 2022, les association Bretagne Vivante, Eau et Rivières de Bretagne, la Maison de la Bio du Finistère, Vert le Jardin et la Maison de la consommation et de l'environnement vous proposent de changer de regard et de (re-)découvrir le jardin comme un milieu vivant.

Grâce à une formation gratuite et sans prérequis nécessaire, vous découvrirez les clefs de compréhension d'un jardin et des techniques respectueuses de l'environnement.

Un programme complet pour prendre soin du vivant dans son jardin.

Depuis le 28 mars et pendant 2 mois, vous serez formés à raison d'une nouvelle séquence chaque lundi midi, animée grâce à des forums, des jeux, des vidéos, des activités sur le terrain, des rendez-vous...

Libre à vous de commencer le jour même ou plus tard. Mais attention, la formation se clôturera le dimanche 22 mai.

Découpée en 6 séquences, cette formation vous apportera les connaissances nécessaires à la compréhension d'un jardin, avec un cheminement progressif entre les différentes composantes du jardin, son fonctionnement et les pratiques respectueuses à adopter.

Voici les 6 séquences :

- · Poussez les portes du jardin
- · Rencontrez la vie sauvage
- · Plongez dans le sol
- · Utilisez les matières végétales
- · (Ré)inventez les espaces
- · Pratiquez et essaimez.

Rejoignez-nous pour améliorer vos connaissances en quelques clics, vous former sur le jardin, vous cultiver ou simplement pour le plaisir d'apprendre et de partager!

Infos pratiques

- · Inscriptions sur mooc.tela-botanica.org
- · Renseignements : mooc@mce-info.org

Maison de la consommation et de l'environnement–CTRC Bretagne 02 99 30 35 50 – info@mce-info.org



Formation à la lutte contre les taupes

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles, FGDON des Côtes d'Armor propose depuis plusieurs années des sessions collectives de formation aux techniques de piégeage des taupes.

Les taupes sont des mammifères omnivores qui ont la particularité de creuser des galeries souterraines et de faire des taupinières.

Elles génèrent des dégâts aux activités agricoles et aux espaces verts.

Objectif de cette formation gratuite : acquérir la connaissance et la pratique pour pouvoir limiter la population de taupes chez soi d'une manière autonome et efficace.

Durée : Une demi-journée, le samedi matin.

Plusieurs journées seront organisées au printemps et à l'automne 2022

Inscrivez-vous dès à présent

Vous serez averti par courrier de la date de la formation, deux semaines avant celle-ci.

Contact

FGDON Côtes d'Armor 02 96 01 37 90 fgdon22@innoval.com

La COOPERL recrute des saisonniers

Vous êtes étudiant et recherchez un job d'été?

Participez au job dating et rejoignez l'équipe pour la saison estivale.

Cooperl

Lundi 11 avril à partir de 14 h 00

Prise de rendez-vous obligatoire par mail à l'adresse recrute@cooperl.com

par téléphone au 02 96 30 79 10

ou à la Cooperl7 rue de la Jeannaie à Lamballe

Armée

L'armée recrute des femmes et des hommes âgés de 16 à 30 ans dans plus de 100 métiers de niveau 3ème

4000 Postes sont à pourvoir dans la marine nationale, 4000 également dans l'armée de l'air et de l'espace et 16 000 dans l'armée de terre.

Des préparations militaires sont aussi proposées afin de découvrir le milieu militaire dans ces trois armées. Elles se font sur différents formats : imprégnation d'une à deux semaines (pour l'armée de terre et l'armée de l'air et de l'espace) ou un samedi sur deux pendant l'année scolaire pour la marine nationale, ces préparation peuvent valider la MIG à l'issue du SNU.

Des informations complémentaires se trouvent sur ces 3 sites internet :

- lamarinerecrute.fr
- sengager.fr
- deveniraviateur.fr

Il est possible de s'entretenir avec une ou un conseiller en recrutement sur rendez-vous au

Centre d'Informations et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA)

Esplanade Georges Pompidou à Saint Brieuc

du lundi au jeudi de 8h à 17h et le vendredi de 8h à 15h (02 96 01 58 08)

- Mais aussi lors de permanences

Paimpol Espace Emploi - 2, rue Henri Dunant - 1er mercredi du mois de 14h à 16h Guingamp Mission Locale 10 rue du 48èmeRI - 2eme mercredi du mois de 14h à 16h

ÇA S'EST PASSÉ À LANLOUP







Déplacement du compteur de l'église en extérieur pour mise aux normes. Porte réalisée par Michaël, notre employé communal.



8 mars - l'alambic a chauffé toute la journée



22 mars - conférence sur les risques et la prévention des chutes en vue de l'Atelier Equilibre



Insolite Petite pause à Lanloup?



27 mars - Concert de l'Harmonie municipale de Plérin au profit du patrimoine

Journal Communal de Lanloup

Directeur de la publication : Yannick Le Bars

Rédaction : Commission Communication

Mise en page/impression : Commission Communication/Mairie

Distribution : équipe municipale Dépôt légal : à parution 250 exemplaires



Un avant goût de printemps